
**Codes pour la représentation des noms
de langue —**

Partie 4:

**Principes généraux pour le codage de la
représentation des noms de langue et
d'entités connexes, et lignes directrices
pour la mise en œuvre**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Codes for the representation of names of languages —

Part 4: General principles of coding of the representation of names of

languages and related entities, and application guidelines

de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[SIST ISO 639-4:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Concepts fondamentaux de codage des langues	6
4.1 Indicatifs de langue et langues	6
4.2 Langues individuelles	6
4.3 Macrolangues	6
4.4 Norme linguistique	7
4.5 Dialectes	7
4.6 Codets de langues collectifs et groupes de langues	8
4.7 Langues mortes, anciennes et historiques	8
4.8 Langues artificielles	8
4.9 Systèmes d'écriture et écritures	8
5 Relations entre les parties de l'ISO 639	8
5.1 Parties de l'ISO 639	8
5.2 Norme ISO 639 comme espace de codage	9
5.3 Principes	9
5.4 Mise à jour commune et base de données de codage des langues	9
6 Problèmes d'implémentation	10
6.1 Applications	10
6.2 Sous-ensembles du tableau de codes	10
6.3 Groupes de langues	11
7 Combinaison des indicatifs de langue avec d'autres normes ou d'autres codes	11
7.1 Combinaison de l'ISO 639 avec l'ISO 3166	11
7.2 Combinaison de l'ISO 639 avec l'ISO 19111 et l'ISO 19112	12
7.3 Combinaison de l'ISO 639 avec l'ISO 15924	12
7.4 Autres combinaisons de codes	12
7.5 Format des indicatifs combinés	12
8 Format de description de la langue (LDF)	13
8.1 Compatibilité entre le modèle ISO 639 et l'ISO 12620	13
8.1.1 Généralités	13
8.1.2 Identification	15
8.1.3 Description d'un indicatif de langue ISO 639	17
8.2 Extensions de l'ISO 639 au LDF de l'ISO 12620	20
8.2.1 Représentation	20
8.2.2 Documentation	22
8.3 Informations sur la langue	24
Annexe A (informative) Direction générale de l'ISO 639	26
Bibliographie	28

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 639-4 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 2, *Méthodes de travail terminographiques et lexicographiques*.

L'ISO 639 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Codes pour la représentation des noms de langue*:

— *Partie 1: Code alpha-2*

— *Partie 2: Code alpha-3*

— *Partie 3: Code alpha-3 pour un traitement exhaustif des langues*

— *Partie 4: Principes généraux pour le codage de la représentation des noms de langue et d'entités connexes, et lignes directrices pour la mise en oeuvre*

— *Partie 5: Code alpha-3 pour les familles de langues et groupes de langues*

— *Partie 6: Code alpha-4 pour un traitement exhaustif des variantes linguistiques*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
SIST ISO 639-4:2010
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

Introduction

L'ISO 639 fournit des codes pour l'identification et la spécification des langues individuelles, des variantes linguistiques et des groupes de langues. Ces identificateurs peuvent s'utiliser dans de nombreuses applications, y compris pour spécifier la langue d'un texte, la langue des termes ou des mots d'un dictionnaire ou d'une base de données terminologique, la langue d'une présentation orale, le niveau de connaissance d'une langue, les possibilités linguistiques d'un logiciel, la localisation, etc. L'implémentation des diverses parties de l'ISO 639 est prévue pour de nombreux environnements.

Les Parties 1, 2, 3 et 5 de l'ISO 639 contiennent toutes des informations sur les problèmes d'implémentation. Cependant, il s'avère nécessaire d'étendre ces descriptions et de stipuler les règles d'implémentation dans un document séparé. Dans les futures révisions des autres parties de l'ISO 639, il est prévu qu'elles feront référence à la présente partie de l'ISO 639, plutôt que de dupliquer les informations.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

SIST ISO 639-4:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

SIST ISO 639-4:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

Codes pour la représentation des noms de langue —

Partie 4:

Principes généraux pour le codage de la représentation des noms de langue et d'entités connexes, et lignes directrices pour la mise en œuvre

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 639 fournit les principes généraux de codage des langues à l'aide des codes spécifiés dans les autres parties de l'ISO 639, ainsi que leur combinaison avec d'autres codes. De plus, la présente partie de l'ISO 639 établit des règles d'utilisation de n'importe quelle combinaison des parties de l'ISO 639.

La terminologie et les descriptions générales de la présente partie de l'ISO 639 sont destinées à remplacer le texte correspondant des autres parties de l'ISO 639, selon le cas, dans de futures révisions.

Les métadonnées pertinentes pour la description des entités linguistiques sont également fournies et servent de cadre de travail pour les bases de données linguistiques qui accompagnent la série de Normes internationales ISO 639.

[SIST ISO 639-4:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639-1:2002, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 1: Code alpha-2*

ISO 639-2:1998, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 2: Code alpha-3*

ISO 639-3:2007, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 3: Code alpha-3 pour un traitement exhaustif des langues*

ISO 639-5:2008, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 5: Code alpha-3 pour les familles de langues et groupes de langues*

ISO 3166-1:2006, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes de pays*

ISO 3166-2:2007, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 2: Code pour les subdivisions de pays*

ISO 3166-3:1999, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 3: Code pour les noms de pays antérieurement utilisés*

ISO 8601:2004, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure*

ISO/CEI 11179-1:2004, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 1: Cadre*

ISO/CEI 11179-2:2005, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 2: Classification*

ISO/CEI 11179-3:2003, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 3: Métamodèle de registre et attributs de base*

ISO/CEI 11179-4:2004, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 4: Formulation des définitions de données*

ISO/CEI 11179-5:2005, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 5: Principes de dénomination et d'identification*

ISO/CEI 11179-6:2005, *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM) — Partie 6: Enregistrement*

ISO 12620:2009, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu — Spécification de catégories de données et gestion d'un registre de catégories de données pour les ressources langagières*

ISO 15924:2004, *Information et documentation — Codes pour la représentation des noms d'écritures*

ISO 19111:2007, *Information géographique — Système de référence spatiales par coordonnées*

ISO 19112:2003, *Information géographique — Système de références spatiales par identificateurs géographiques*

SIST ISO 639-4:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

Dans les futures versions des autres parties de l'ISO 639, il est prévu que tout ou partie des termes et définitions seront remplacés par une référence aux termes et définitions de la présente partie de l'ISO 639.

NOTE Les définitions de la présente partie de l'ISO 639 sont destinées à l'utilisation pratique dans le contexte des diverses parties de l'ISO 639 et de leurs applications. Pour certains objectifs linguistiques, il existe des besoins de définitions plus détaillées ou qui dévient de celles données ici.

3.1 code

données transformées ou représentées sous différentes formes, selon un jeu de règles préétablies

NOTE L'utilisation du terme «code» n'est pas identique dans tous les systèmes de codage normalisés. Selon l'utilisation définie dans la présente partie de l'ISO 639, un «code» est compris comme un **tableau de codes** (3.2) et l'ensemble des règles relatives à ce tableau de codes est un **codet** (3.4) (par exemple, «de - German - allemand - Deutsch» dans la Partie 1 de l'ISO 639), alors que l'élément «de» est l'**indicatif de langue** (3.5).

3.2 tableau de codes

tableau des **codets** (3.4) faisant partie d'un **code** (3.1)

3.3 espace de codage

totalité des valeurs possibles d'un ensemble d'indicatifs au sein d'un **code** (3.1)

EXEMPLE Toutes les combinaisons de deux lettres (de a à z) forment l'espace de codage du code de la langue alpha-2 spécifié dans la Partie 1 de l'ISO 639.

NOTE Les codes de langue alpha-3 spécifiés dans les Parties 2, 3 et 5 de l'ISO 639 partagent le même espace de codage: aucun indicatif de langue affecté dans une des parties ne peut être affecté à un autre élément d'une autre partie.

3.4

codet

entrée individuelle d'un **code** (3.1)

NOTE Dans les codes de langues décrits de l'ISO 639, chaque codet se compose d'un indicatif de langue et des noms de la langue correspondante.

3.5

indicatif de langue

symbole de langue

chaîne de caractères assignée à une entité linguistique afin de la représenter de façon unique

NOTE 1 Dans les codes de langues décrits dans les Parties 1, 2, 3 et 5 de l'ISO 639, chaque indicatif de langue se compose de deux ou trois lettres.

NOTE 2 Voir 4.1.

3.6

langue

utilisation systématique de sons, caractères, symboles ou signes pour exprimer ou communiquer un sens ou un message entre humains

NOTE 1 Cette définition est destinée à servir de définition de travail pour les besoins de la série de Normes internationales ISO 639, et non de définition universelle de ce concept.

NOTE 2 Voir également 4.1 et 4.2.

[SIST ISO 639-4:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

3.7

langue individuelle

langue (3.6) distincte de toute autre

NOTE Voir 4.2.

3.8

dialecte

variante linguistique (3.14) propre à une zone géographique ou à un groupe d'utilisateurs d'une langue

NOTE Voir 4.5.

3.9

macrolangue

langue (3.6) qui, dans un but particulier, peut se subdiviser en deux ou plusieurs **langues individuelles** (3.7)

NOTE Voir 4.3.

3.10

groupe de langues

ensemble de deux ou plusieurs **langues individuelles** (3.7) qui, dans un but particulier, peut être traité comme une seule unité

NOTE Voir 4.6.

3.11

famille de langues

ensemble de deux ou plusieurs **langues individuelles** (3.7) apparentées du fait de leur origine commune

NOTE Dans certains cas exceptionnels, une famille de langues peut ne comprendre qu'une seule langue individuelle.

3.12

groupe restreint

groupe de langues (3.10) qui exclut explicitement des langues spécifiées

NOTE Voir 4.6.

3.13

variation linguistique

variante continue au sein et entre des **langues individuelles** (3.7)

NOTE Une variation linguistique peut être considérée comme une variation dans le temps, l'espace, ou du fait d'une appartenance culturelle, etc.

3.14

variante linguistique

variante d'une **langue individuelle** (3.7) qu'il est possible d'identifier et de nommer

3.15

variante standard

variante linguistique (3.14) possédant un haut niveau de normalisation et d'état

NOTE Une variante standard d'une langue peut généralement s'utiliser dans une communication publique ou officielle et pour la communication entre des utilisateurs de différentes variantes linguistiques

3.16

système d'écriture

système d'écriture d'une **langue** (3.6), y compris l'**écriture** (3.17) et le jeu de caractères utilisés

NOTE Voir également 4.9.

3.17

écriture

ensemble de caractères graphiques utilisé pour la forme écrite d'une ou plusieurs **langues** (3.6)

[ISO 15924:2004 et ISO/CEI 10646:2003]

NOTE Voir également 4.9.

3.18

orthographe

ensemble des règles régissant la manière admise d'écrire les mots et le texte d'une ou plusieurs **langues** (3.6)

3.19

transcription

système de représentation d'un texte dans une **écriture** (3.17) différente du texte original

NOTE Le résultat textuel est également appelé «transcription».

3.20**translittération**

transcription (3.19) qui permet de reconstruire l'**écriture** (3.17) originale sans perdre d'informations sur les caractères graphiques

NOTE Le résultat textuel est également appelé «translittération».

3.21**langue écrite**

langue individuelle (3.7) ou **variante linguistique** (3.14) communément représentée par écrit avec une **orthographe** (3.18) relativement normalisée

3.22**langue orale**

langue individuelle (3.7) ou **variante linguistique** (3.14) représentée sous forme orale

NOTE Une langue orale peut se représenter par écrit à l'aide d'un système d'écriture phonétique dans lequel les caractères représentent directement des sons (phonèmes).

3.23**langue vivante**

langue individuelle (3.7) ou **variante linguistique** (3.14) actuellement utilisée, en particulier sous forme **orale** (3.22)

3.24**langue morte**

langue individuelle (3.7) ou **variante linguistique** (3.14) qui n'est plus utilisée et qui n'a pas de langue héritée encore en usage

NOTE Voir 4.7.

[SIST ISO 639-4:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/db881be9-766d-4b9c-8c0b-de3e7aa49f61/sist-iso-639-4-2010>

3.25**langue ancienne**

langue morte (3.24) dotée d'une littérature et d'un état particulier dans la communauté scientifique

NOTE Voir 4.7.

3.26**langue historique**

état historique précédemment connu d'une **langue vivante** (3.23) ou d'une **langue morte** (3.24)

EXEMPLE L'anglo-saxon anglais et l'anglais médiéval sont des langues historiques de l'anglais.

NOTE Voir 4.7.

3.27**langue naturelle**

langue (3.6) utilisée pour la communication humaine et qui n'est pas une **langue artificielle** (3.28)

3.28**langue artificielle**

langue (3.6) utilisée pour la communication humaine et conçue artificiellement

NOTE Voir également 4.8.

4 Concepts fondamentaux de codage des langues

4.1 Indicatifs de langue et langues

Les indicatifs de langue sont composés des 26 lettres suivantes, en minuscule, de l'alphabet latin: a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, w, x, y, z. Aucun signe diacritique ou caractère modifié n'est utilisé.

Un indicatif de langue représente une langue qui peut également se représenter par un ou plusieurs noms de langues. Les objets de l'identification sont les langues elles-mêmes; les noms de langue sont des moyens par lesquels sont désignées les langues dénommées par les indicatifs de langue.

Les langues ne sont pas des objets statiques dont chaque instanciation est identique à chaque autre. Chaque langue correspond à une certaine plage de variation de l'expression linguistique. Dans l'ISO 639, un indicatif de langue désigne donc une certaine plage de variante linguistique. La plage de variante indiquée peut avoir trois domaines d'application différents: langue individuelle, macrolangue et groupe de langues. De plus, les langues représentées peuvent être de divers types: langues vivantes, langues anciennes, langues construites artificiellement, etc. L'exposé suivant fournit une explication plus détaillée de l'attribution des indicatifs pour les différents domaines d'application ou pour les différents types de langues dans l'ISO 639.

4.2 Langues individuelles

Les indicatifs des Parties 1, 2 et 3 de l'ISO 639 sont censés indiquer des langues individuelles différentes, à moins que le nom de la langue fasse explicitement référence à un groupe de langues.

Il n'existe pas de définition unique d'une «langue» qui soit acceptée par tous et qui convienne à tous les besoins. Par conséquent, il peut y avoir désaccord, même entre locuteurs de la langue ou entre linguistes, sur la question de savoir si deux variantes représentent des dialectes d'une même langue ou deux langues distinctes. Dans le cadre de l'ISO 639, les jugements pour savoir si deux variantes sont considérées représenter la même langue ou des langues différentes sont basés sur divers facteurs, notamment la similarité linguistique, l'intelligibilité, une littérature commune, les points de vue des locuteurs sur la relation entre langue et identité, pour n'en citer que quelques-uns. Les critères fondamentaux suivants s'appliquent.

- Deux variantes liées sont normalement considérées comme étant des variantes de la même langue si les personnes parlant chaque variante ont une compréhension fonctionnelle spontanée de l'autre variante (c'est-à-dire qu'elles peuvent la comprendre en s'appuyant sur la connaissance de leur propre variante sans devoir apprendre l'autre variante).
- Lorsque l'intelligibilité orale entre variantes est marginale, l'existence d'une littérature commune ou d'une identité ethnolinguistique commune avec une variante centrale comprise par ces deux variantes peut fortement indiquer qu'il conviendrait néanmoins de les considérer comme des variantes de la même langue.
- Lorsqu'il existe entre les variantes une intelligibilité suffisante qui permette de communiquer, l'existence d'identités ethnolinguistiques distinctes bien établies peut fortement indiquer qu'il conviendrait néanmoins de les considérer comme des langues différentes.

Certaines des distinctions établies sur ces bases peuvent ne pas être considérées comme appropriées par certains usagers ou pour certaines applications. Toutefois, ces critères fondamentaux sont considérés comme étant ceux qui s'adaptent le mieux à la gamme visée d'applications.

4.3 Macrolangues

Les Parties 1 et 2 de l'ISO 639 comprennent des indicatifs qui correspondent, dans une relation «un à plusieurs», à des indicatifs de langue individuelle de la Partie 3 de l'ISO 639. Par exemple, la Partie 3 de l'ISO 639 contient plus de 30 indicatifs désignés comme identificateurs de langue individuelle pour différentes variantes de l'arabe, alors que les Parties 1 et 2 contiennent chacune un seul indicatif pour l'arabe, respectivement «ar» et «ara», qui est appelé indicatif de langue individuelle dans ces parties de l'ISO 639. Il est supposé ici que les indicatifs uniques pour l'arabe dans les Parties 1 et 2 de l'ISO 639 correspondent aux nombreux indicatifs collectivement désignés pour les variétés de l'arabe dans la Partie 3 de l'ISO 639.